

## Commission Potentiel humain

Compte-rendu de la réunion du jeudi 30 mars 2006

js/c2dCR609

### Ordre du jour :

- Intervention de Catherine BONOMI, coordinatrice emploi-formation à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Isère qui posera le cadre juridique de cette problématique et nous présentera le « Plan de prévention contre les discriminations dans l'accès et le maintien à l'emploi » de l'année 2005.
- Bilan de la semaine « Grenoble contre le racisme et pour l'égalité »

### **Intervention de Catherine BONOMI, DDTEFP de l'Isère**

#### Eléments de constat :

- Grosses difficultés à obtenir une analyse statistique pertinente quant à l'emploi des immigrés dues aux définitions même des termes employés :
  - *Etranger* : personne qui ne possède pas, sur le territoire français, la nationalité française. Le critère de la nationalité permet ici des statistiques claires.
  - *Immigré* : personne née étrangère à l'étranger et entrée en France. Un immigré a pu, au cours de son séjour en France, acquérir la nationalité française. Ici, deux critères : la nationalité et le lieu de naissance.
  - *Personne issue de l'immigration* : personne née en France d'un parent ou d'un grand-parent ayant immigré. Pour cette catégorie, il est impossible d'obtenir des statistiques claires, pourtant ces personnes sont au cœur des enjeux de discrimination raciale.
- Deux variables standards utilisées pour les grandes enquêtes : la nationalité et le pays de naissance. Couplées, ces deux variables permettent d'identifier les immigrés. Deux autres variables plus spécifiques, le pays de naissance des parents et la langue maternelle, sont utilisées pour tenter d'identifier les personnes issues de l'immigration.
- Les statistiques ne permettent donc pas de décrire directement les actes de discriminations. Elles mesurent uniquement les effets éventuels : écarts, disparités, disproportions.
- Les grandes étapes de l'immigration
  - De 1945 à 1974, une grande vague de 2.5 millions de travailleurs immigrés arrive en France dont seulement 20% passeront par l'office national de l'immigration, 80% seront donc régularisés ensuite.
  - De 1974 à 1978, des circulaires suspendent l'immigration des travailleurs étrangers de même que l'introduction des familles rejoignantes. Ces circulaires seront ensuite suspendues mais ont fortement marqué les flux des années suivantes.
  - De nos jours, les pays d'origine se diversifient et il y a davantage de femmes immigrantes que d'hommes car ce sont les familles rejoignantes.
- Il faut aussi noter que le niveau d'étude des immigrés est en hausse mais que cela ne résout rien. A sexe, âge et niveau d'étude égal, le taux de chômage des non immigrés peut être jusqu'à 3 fois moins fort.
- Spécificité de l'agglomération grenobloise : la part d'emplois qualifiés est très élevée ce qui marginalise encore les personnes ayant un faible niveau d'étude.
- Trois axes d'intervention :
  - Accompagnement des demandeurs d'emploi victimes de discriminations
  - Intervention dans les entreprises pour les amener à signer la charte de la diversité
  - Création d'un réseau de personnes relais composé de 16 agents DDTEFP/ANPE/ASSEDIC (Grenoble site expérimental EQUAL)

### **Intervention de Marie-Christine DUBROCA-CORTESI, ANPE Grenoble-Alliance**

- La discrimination se traduit aussi au moment de l'embauche : les personnes issues de l'immigration ont beaucoup plus de difficultés à négocier (salaire, prime etc.), c'est très difficile à quantifier.
- A l'ANPE, travail pour rapprocher ces deux mondes qui s'ignorent en menant trois types d'actions
  - Découverte des métiers et des entreprises
  - Accompagnement dans l'emploi
  - Partenariat avec quelques grandes entreprises

- L'ANPE reçoit aussi des lettres de parents qui nous demandent de l'aide car leurs enfants ne trouvent pas de stage.

**Intervention de Linda EL HADDAD, SOS Racisme**

- Permanence juridique à la place des Géants depuis 2 mois.
- Public reçu exclusivement masculin qui se plain de discrimination à l'embauche. Les plaintes sont souvent classées sans suite.
- Enfants qui ne trouvent pas leur stage de fin de troisième quand les parents n'ont pas de réseau, la discrimination commence dès le plus jeune age.
- Nous travaillons aussi avec l'Ecole Supérieure de Commerce pour démocratiser des filières sélectives.

**Conclusions**

- Problèmes pour mener une analyse fine car les statistiques n'existent pas sur le territoire.
- Difficultés pour les jeunes à trouver un stage.
- Discrimination se révèle aux jeunes dès le stage de troisième et les suit jusqu'à leur insertion professionnelle.
- Reprendre les propositions pour un projet éducatif de territoire.